



République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 12 avril 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 21/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE

Présents : 8

Votants: 9

**Présents :** Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY

Pour: 9

Contre: 0

**Représentés:** Jean-Pierre ROUSSEL par Catherine MAISONNEUVE

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:** Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON

**Secrétaire de séance:** Marie-Pierre BABUT

### Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - veyrieres - DE\_2024\_017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAISONNEUVE Catherine

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 247 917.41

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	118 175.03
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	162 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>129 742.38</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>247 917.41</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>247 917.41</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
<b>Déficit résiduel à reporter</b>	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	213 925.26

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
015-211502547-20240412-DE 2024 017-DE

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	33 992.15
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à VEYRIERES, le 12 avril 2024,

Le Maire  
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

AGEDI Dépôt PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2024 015-211502547-20240412-DE_2024_017-DE